

Interventionnisme terminologique et langues en situation minoritaire (avec référence particulière aux langues africaines en zone francophone)

Ce texte tente de revisiter la problématique de la re-fonctionnalisation terminologique des langues africaines à la lumière des effets de contrainte de leur environnement sur leur emploi. À l'instar d'autres paramètres, la situation minoritaire met au cœur du débat la question des conditions de possibilité de la mise en œuvre des changements terminologiques gouvernés dans ce contexte. Pluridimensionnelle, la situation minoritaire est observée sous l'aspect des facteurs endogènes et exogènes qui interagissent dans les phénomènes de la minoration et de la minorisation linguistiques.

Termes-clés : re-fonctionnalisation terminologique ; minoration ; minorisation ; polyglossie ; sujétion linguistique ; rupture de l'historicité ethno-linguistique.

1 Introduction

Selon une thèse largement admise, la survie des langues africaines tient à une re-fonctionnalisation terminologique gouvernée, impérativement requise par les nécessités d'optimisation de la communication référentielle contemporaine. Du point de vue de leur position périphérique, ces langues se doivent de désigner des réalités (objets manufacturés, courants d'idées, des connaissances...) venus des centres, producteurs des savoirs et des savoir-faire. L'incitation au « développement linguistique » présuppose un état antérieur d'archaïsme terminologique, saisissable par comparaison à des systèmes linguistiques jugés « plus évolués » ou plus « performants ».

« L'instrumentalisation » suggérée par ce développement linguistique est envisagée sous des angles de vue différents. Un premier type de démarche empirique entend mettre l'accent sur les capacités sémiotiques d'auto-génération terminologique des langues en cause. La solution au re-équipement terminologique est alors recherchée dans la revalorisation des ressources endogènes grâce à la réactivation des fonds lexicaux locaux. Les catégories référentielles endogènes, forgées par l'expérience anthropologique séculaire, sont jugées mobilisables et exploitables. Dans sa version maximaliste, cette position reflète une certaine recherche de purisme

linguistique, avec en arrière-plan des enjeux de toutes sortes (affirmation identitaire ou souverainiste, défense et illustration des langues). Un second type d'approche invoque l'argument du caractère inéluctable de l'emprunt. Consécutif aux phénomènes de contacts civilisationnels et culturels, il est décrit comme une source néologique, consubstantielle à l'appropriation des objets venus d'ailleurs. Dans ces situations linguistiques minoritaires, l'emprunt peut avoir un caractère coercitif, renforcé par la « mondialisation » des nouveaux modes de vie, de nouvelles manières de travailler, de penser, de communiquer, de voyager...

À l'instar des autres procès de « développement » (économique, politique, social) dont il s'inspire, le « développement linguistique » comporte la tentation d'introduire mécaniquement du dehors ses modèles, ses modes d'organisation, ses instruments et ses méthodes d'intervention. Assorti de contraintes d'urgence et d'accélération (d'un procès qui s'est fait graduellement pour l'Occident), cette transformation socio-sémiotique à marche forcée est souvent mise en œuvre dans la méconnaissance totale de la dimension contextuelle de ses conditions de possibilité.

Ce texte voudrait accorder une attention particulière à deux paramètres contextuels : la minoration et la minorisation des langues africaines. Habituellement ignorées ou sous-estimées dans les entreprises de re-fonctionnalisation terminologique, elles ne sont pas moins génératrices de servitudes.

2 La théorisation des situations linguistiques minoritaires

Contraintes contextuelles lourdes, les situations minoritaires sont un objet de réflexion d'intérêt sociologique, sociolinguistique et aménagiste dans le cadre de la problématique présente. La théorisation qu'en propose Philippe Blanchet (2000) opère la différenciation entre la minoration et la minorisation, en recourant aux critères qualitatifs et quantitatifs. Dans le processus de minoration, est affecté « un groupe humain, notamment à travers sa langue ». Celui-là souffre de la « péjoration ethno-

socioculturelle » ; et celle-ci connaît un « statut » dévalorisé. À l'inverse, le processus de minorisation porte sur « les pratiques » qui se traduisent par une « réduction numérique proportionnelle ou brute des locuteurs par annexion dans un groupe alloglotte plus nombreux et/ou diminution du nombre d'occurrences et de locuteurs de la langue en question à l'intérieur de son groupe originel, ce qui signifie qu'une partie des membres du groupe est amenée à adopter la langue dominante majoritaire, ponctuellement ou largement. » Il en découle que le couple « minoration et minorisation » génère des situations de domination linguistique, caractérisées par la « marginalisation ou [la] satellisation du groupe » (Blanchet, 2000 : 131).

Ainsi posée, la problématique de la situation minoritaire devient nécessairement celle de « la vitalité ethnolinguistique », en tant que celle-ci est définie comme « le potentiel de survie et de développement d'un groupe et d'une langue », selon P. Blanchet (2000).

Il ressort de cette théorisation que la minoration et la minorisation inscrivent les politiques de re-fonctionnalisation terminologique des langues africaines dans le double paradigme de la contrainte et de la dépendance. Une contrainte résultant à la fois des dynamiques sociétales locales et de l'environnement international. Ces deux ordres de facteurs, continuellement en interaction, sont constitutifs des conditionnements dont les pressions se font sentir sur les modes d'existence des langues minoritaires, confrontées à l'inégalité de distribution des rôles historiques. Les paradigmes de la contrainte et de la dépendance ramènent ainsi en surface la question refoulée des conditions réelles d'une reprise d'initiative pour bon nombre de ces langues. Souligner l'incidence significative de la minoration et de la minorisation sur les démarches de re-fonctionnalisation terminologique revient à questionner ses fondements instrumentalistes et mécanistes, dans tous les cas de figure : celui de la gestion des transferts terminologiques, celui de la mobilisation des ressources sémiotiques locales.

Symptôme parmi tant d'autres des états linguistiques minoritaires, l'emprunt lexical massif (à la géolange environnante et dominante) est devenu la norme d'actualisation quotidienne pour bon nombre de langues africaines. Quel peut être alors le coût communicationnel et cognitif d'un emprunt lourd et opaque ? Une appropriation

xénoterminologique effective est-elle envisageable sans un accès véritable aux objets référés, du fait même de ces rapports de force inégaux qui font du centre le lieu de production et de diffusion des connaissances, des technologies et de la périphérie, un monde de consommateurs plus ou moins passifs ? La question inverse est celle des marges de manœuvre réelles de ces langues quand les stratégies de leur survie ne sont pensées qu'en termes de restructuration des moyens linguistiques par l'exploitation exclusive des ressources sémiotiques intrinsèques.

Les paradigmes précités invitent à resituer les opérations d'aménagement terminologique dans ces dynamiques historiques et socio-langagières à l'œuvre dans les sociétés qui utilisent quotidiennement ces langues.

3 La dynamique endogène

La dynamique interne est forgée à la fois par l'histoire locale, le fonctionnement institutionnel et étatique, l'appréhension subjective et collective de l'environnement socioculturel, les options de gestion des plurilinguismes et des polyglossies... en somme l'appréhension nationale de la question linguistique. Celle-ci peut avoir été occultée ou présentée comme un épiphénomène. Elle peut être un objet de débat passionné.

3.1 Les données socio-historiques

Elles forment l'arrière-plan sans lequel l'intelligibilité du présent ne se fixe que difficilement. La discontinuité et la rupture de transmission intergénérationnelle des patrimoines ethnotextuels et linguistiques (dont les matériaux lexicaux, terminologiques) résultent des mutations successives et multiformes qui n'ont cessé de bouleverser les sociétés africaines depuis un peu plus de cinq siècles, au moins. Ces changements sociohistoriques ont des causes lointaines et récentes.

Les causes lointaines agissant dans la longue durée sont plutôt d'origine exogène. Leur influence demeure toujours décisive sur le cours actuel de la vie sociale en Afrique. Ce sont les vagues successives de colonisations

(arabes et occidentales), les mouvements de diffusion des religions « révélées » (islam et christianisme), l'entrée des sociétés africaines dans les courants des mondialisations successives, passées et en cours. La rupture de l'historicité ethno-linguistique s'est trouvée liée aux modifications introduites dans les styles de vie et dans les modes discursifs. L'illustration de ce dernier point commanderait toute une recherche anthro-linguistique sur les procédures de contrôle discursif provoquant la sortie des usages courants des vocables, frappés d'interdit sous l'effet des tabous des objets qu'ils désignent. Tels, les vocabulaires de la pharmacopée ou du travail de la forge : leur lien étroit aux pratiques rituelles (de guérison, d'initiation, de divination ou d'exorcisme) jugées « païennes » ou « arriérées » ne leur a pas épargné la sanction de la censure, au nom soit de la « morale chrétienne » soit de l'universalité des « valeurs de civilisation ». Ce normativisme européocentrique a contribué à compromettre toute transmission possible de ce type de lexiques, déjà frappés par la loi du secret et du mystère ; les savoirs et savoir-faire auxquels ils réfèrent ont eux-mêmes été l'objet d'une appropriation de castes d'initiés. D'autres formes d'interdits lexicaux plus connus concernent naturellement les domaines discursifs de la sexualité et de la reproduction, ou encore des croyances métaphysiques.

Les causes récentes se situent dans le prolongement de la postdécolonisation, dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Elles sont protéiformes et touchent des vocabulaires et des lexiques déjà moins ésotériques. Leur impact sur les changements de comportement socio-langagier demeure d'importance variable.

L'urbanisation et le brassage démographique ont sapé les vecteurs institutionnels traditionnels d'éducation et de transmission des héritages culturels. Le mariage endogamique, par exemple, érigeait anciennement la langue commune des deux géniteurs en langue natale des descendants, y compris en contexte linguistique hétérogène. Les modes de vie urbains influent également sur la dépossession partielle ou de la déperdition totale des anciens patrimoines linguistiques et culturels à travers d'autres phénomènes : la disparition (progressive) des métiers de la parole (conteur, griot, porte-parole, orateur) a une incidence incontestable sur la réactivation des champs lexicaux sous-tendus par les ethnotextes tombés dans l'oubli ; l'émergence

de formes nouvelles d'oralité dans leurs aspects et dans leurs contenus laisse apparaître une oralité urbaine faite de mélanges de codes, une oralité médiatique marquée par l'emprunt terminologique ouvert ; enfin une oralité urbaine qui transforme les lexiques locaux (toujours en usage) en mémoire d'une tout autre expérience anthropologique.

La rupture de l'historicité lexicale et terminologique peut également être imputée à des facteurs les moins attendus. Dans les pays africains ayant été soumis au marxisme-léninisme dans sa version pure et dure, l'iconoclastie du processus de socialisation idéologique d'orientation révolutionnaire s'est manifestée dans les stratégies de guerre livrée contre les « traditions rétrogrades ». Par ce biais, « la révolution » s'attaquait, directement ou indirectement, aux faits de cultures locales, susceptibles d'appuyer la transmission des patrimoines. La lutte contre ce qui a été désigné comme le « tribalisme » comportait une atteinte à la dimension ethno-linguistique des communautés soumises au remodelage révolutionnaire. Briser les ressorts des solidarités tribales passait alors par la neutralisation des « consciences ethno-linguistiques » enracinées dans le terroir. La voie royale demeurait la substitution des « langues ethniques » par la ou les langues nationales. C'est toute la problématique complexe et souvent confusément formulée de l'unification (politique, socio-linguistique) par une ou plusieurs supralangues d'intégration territoriale. Ces dernières sont choisies parmi les langues véhiculaires. D'un point de vue sociolinguistique, ces langues de contact puisent les ressources de leur relexification multiple dans les autres langues et variantes environnantes, étrangères ou locales. Pourtant, l'ostracisme dont sont frappées les langues désignées comme « ethniques » compromet continuellement leur « vitalité », ainsi que le révèlent les clivages créés par la distribution officielle des rôles fonctionnels des différentes langues en coexistence au sein des répertoires nationaux : la tripartition stratifiée en langue(s) officielle(s), langue(s) nationale(s) et langues non officiellement reconnues est devenue un mode de catégorisation largement admis sur le continent africain¹. Les politiques linguistiques africaines de déminoration ont eu ce côté paradoxalement minorisant des autres langues locales.

1. Voir plus bas, 3.4.

3.2 Les faiblesses institutionnelles des politiques linguistiques

Au cours des décennies 70 et 80, ces politiques linguistiques de déminoration posent les problématiques de la « promotion » et de la « revalorisation » des langues nationales. Du point de vue de la politologie linguistique, elles ont été d'abord pensées contre le statut dominant des géolangues des colonisations. Chargées d'enjeux multiples (souveraineté, identité, voire authenticité nationales), elles sont au départ campées sur des positions en apparence défensives. Mais elles finissent par produire paradoxalement, dans plusieurs cas, un effet d'illisibilité. Plusieurs dysfonctionnements institutionnels étalent au grand jour les limites opérationnelles. Quand elles ne se réduisent pas à de simples programmes ou professions de foi, ces politiques linguistiques de déminoration se sont souvent révélées chargées d'ambiguïtés. Les effets pervers qu'elles engendrent sont imputables soit au manque d'ambition soit à l'absence de conviction ou de véritable volonté politique pour sortir ces langues nationales de leur situation minoritaire. Leur impact réel en matière d'implantation terminologique a-t-il donné lieu à une quelconque évaluation ?

La vision habituellement modulaire à travers laquelle ces politiques linguistiques ont été pensées a confiné toute la question du changement linguistique institutionnel dans un secteur, généralement celui de l'éducation nationale. Tout a été réduit à la thématique de la réforme éducative visant à introduire les langues nationales dans les différents systèmes (formels et informels) de l'enseignement. C'est ainsi que les « chevilles ouvrières » des projets mis en œuvre sont presque toujours les seuls personnels des directions administratives et des départements techniques (d'action pédagogique, d'alphabétisation, de recherche linguistique fondamentale et appliquée) sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. Il s'est créé l'idée diffuse que la question linguistique demeurerait la préoccupation exclusive des spécialistes des humanités, des linguistes et autres philologues. En somme, les décideurs eux-mêmes perdaient de vue que l'aménagement terminologique d'une langue impliquait la prise en compte de divers savoirs et savoir-faire d'époque.

Les effets de l'approche sectorielle se traduisent également par l'absence de stratégies concertées avec d'autres

utilisateurs institutionnels, réguliers ou occasionnels, des langues nationales, tels les ministères de l'information/communication, de l'agriculture, de la culture... Ce sont généralement des départements ministériels, tous dépourvus de moyens (financiers, matériels) susceptibles d'asseoir des politiques linguistiques et singulièrement des opérations d'aménagement terminologique. Mais faut-il encore définir le rang qu'occupent ces questions dans les priorités d'État et quelle part des richesses nationales leur est consentie ?

3.3 La pérennité du statut de langues à corpus oral

Le maintien de plusieurs langues nationales dans le statut de langues à corpus oral, ancien et nouveau, révèle d'autres faiblesses des politiques linguistiques opérant dans l'ignorance totale de la complémentarité des deux formes d'aménagement, celui du statut et celui du corpus. Cette fracture nette entre l'oralité et l'écriture reste préjudiciable à la capitalisation des terminologies requises par l'utilisation publique. Une endo-génération sémiotique des néologismes ou des néonymes ne connaissant que l'usage oral soulève inmanquablement la question de leur durée de vie : comment assurer la circulation et la stabilisation de la masse des dénominations afférentes aux connaissances aussi diversifiées que celles d'aujourd'hui ? D'autre part, l'oralité comme mode de véhicule de l'information compromet déjà le stockage encyclopédique et le traitement documentaire des données d'hier, fournies par les ethnosciences (ethnobotanique, ethnozoologie, pharmacologie), les ethnotextes (parémiologie, anthroponymie, mythologie, généalogie, ethnonymie), les ethnotechnologies (de la conservation ou de la transformation alimentaires, de l'outillage, de l'habitat). Les usages actuels des mêmes langues dans les domaines comme ceux des médias gagneraient en efficacité communicationnelle à être appuyés par une fixation scripturale de la néologie née par exemple de la production des journaux parlés radiodiffusés et télédiffusés.

3.4 La mise en place des diglossies légales et rationalisées

Du point de vue du formalisme juridique, elles apparaissent comme la conséquence de la

constitutionnalisation de la question linguistique à partir de la deuxième décennie des indépendances. Dans les années 70, une nouveauté se fait jour dans les constitutions juridico-politiques africaines. Elles intègrent dans le corps des articles des alinéas qui font état des statuts classificatoires et hiérarchisés des langues du répertoire de chaque territoire. Du point de vue de la politologie linguistique, la gestion du multilinguisme (d'ampleur et de diversité variables selon les pays) repose désormais sur des logiques de choix politiques. Les polyglossies factuelles, forgées par l'histoire, semblent se résorber dans la consécration légale découlant d'une attribution politique et institutionnelle des fonctions sociolinguistiques. Ainsi la dichotomie « langue officielle » et « langue(s) nationale(s) » représente le type même de cette diglossie légale et rationalisée : le critère de différenciation fonctionnelle ne confère le premier statut qu'à la géolangue d'héritage colonial et le second aux langues véhiculaires locales. C'est le schéma récurrent en Afrique subsaharienne francophone. L'illustration est ici reprise à l'exemple du Sénégal dont « La langue officielle [...] est le français, les langues nationales sont le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soniké et le wolof. » (article 1^{er}, constitution de la République du Sénégal du 2 mars 1998). Dans certains cas, la ligne de démarcation est tout de même brisée : la « co-officialité » et la « co-nationalité » sont reconnues concurremment à plusieurs et mêmes langues, peu importe leur arrière-plan historique ou encore leur degré de fonctionnalité (orale et écrite). Ce phénomène de rupture avec l'assignation statutaire fondée sur des positions diglossiques « haute » et « basse » est une nouvelle donne dans les approches constitutionnelles des années 90. La République Centrafricaine, le Rwanda en offrent des exemples. La première proclame, dans l'article 17 de sa Constitution du 28 décembre 1994, que « Ses langues officielles sont le sango et le français ». L'article 4 de la Constitution du 10 juin 1991 du second stipule que « La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français ». Cette évolution pose la question de savoir si elle annonce un tournant décisif dans la perception politique des rôles historiques des langues africaines et dans le traitement des multilinguismes du continent.

Les diglossies légales de type « langue officielle » vs « langues nationales » viennent s'ajouter aux hiérarchisations

polyglossiques factuelles dans lesquelles sont impliquées les langues véhiculaires, les vernaculaires et autres variétés. Tous ces rapports imbriqués génèrent des degrés divers de contrainte influant sur la « vitalité ethnolinguistique » et sur la fonctionnalité terminologique des langues occupant la position basse. Sous quelles conditions ces dernières peuvent-elles échapper à la dépendance terminologique et libérer leurs propres capacités d'auto-génération terminologique ?

3.5 Les inhibitions de l'insécurité linguistique et le déficit d'allégeance citoyenne

Le phénomène de l'insécurité linguistique se donne à voir, à la fois, comme symptôme et comme composante de la situation minoritaire. Ses manifestations prennent la forme de la « perte de repères linguistiques » et de l'« incapacité à identifier sûrement ses propres pratiques linguistiques et leur rapport aux normes linguistiques et conventions sociales », pour reprendre la formule de P. Blanchet (2000 : 132). D'un point de vue institutionnel, l'insécurité linguistique se traduit par des choix conscients d'auto-dépossession et d'abandon des langues locales au profit de l'usage exclusif des géolangues. Ces situations sociolinguistiques sont décrites en termes de « quête de légitimité linguistique » entreprise par des sociétés dominées, conscientes des langues qui disent leur minorisation et des géolangues qui leur confèrent l'état maximal de sécurité linguistique. Dans le monde francophone, les travaux placés sous la codirection de M. Francard, G. Geron et R. Wilmet (1993 et 1994) relèvent la corrélation étroite entre les manifestations de l'insécurité linguistique et les situations de diglossie, localement dérivées de la prescription du français comme « langue de culture et de grande diffusion ». Par ailleurs, M. Francard (1997 : 173) ajoute que l'institution scolaire est le facteur d'accroissement de l'insécurité linguistique dans le monde francophone : elle développe « [...] à la fois la perception des variétés linguistiques régionales et leur dépréciation au profit d'un modèle mythique et inaccessible (le “bon” français, souvent assimilé au “français de Paris”) ». Cette observation s'applique également aux rapports du français aux langues endogènes. D. Turcotte (1981) a illustré la mise en balance entre ces dernières et

la géolangue à l'aide d'une grille de lecture recourant à la dichotomie « nationisme » vs « nationalisme ». C'est dans les années 60 que cette distinction entre le « nationisme » et le « nationalisme » a été introduite par Joshua A. Fishman (1968) pour différencier deux fondements idéologiques des politiques linguistiques des « pays en voie de développement ». Le premier vise un souci d'efficacité dans le fonctionnement de l'État en faisant appel à l'usage exclusif de la langue de colonisation ; le second met en avant des préoccupations d'authenticité en entreprenant la quête de réhabilitation des langues locales, non outillées.

L'expression « nationiste » de cette insécurité linguistique institutionnelle se manifeste dans les tergiversations constitutionnelles observables, même à propos du destin des langues nationales. Deux catégories d'énoncés en rendent compte. La première est une formulation, à plusieurs variantes, excluant la consécration constitutionnelle du statut de « langue(s) nationale(s) » pour en faire l'objet d'une sanction juridique ultérieure par un texte de degré inférieur. Des dispositifs de cette nature font leur apparition dans les constitutions africaines des années 80 et 90. Celle du Mali, adoptée le 25 février 1992, précise dans son article 25 : « Le français est la langue d'expression officielle. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ». Celle du Tchad, en date du 14 avril 1996, reprend à l'article 9 un libellé proche : « Les langues officielles sont le français et l'arabe. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales. » Les mêmes similitudes se retrouvent dans le texte constitutionnel du Burkina Faso, adopté le 27 janvier 1997 ; son article 35 précise que « La langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ». La Côte d'Ivoire clôt cette énumération ; l'article 29 de sa constitution du 24 juillet 2000 énonce que « La langue officielle est le français. La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales ». Ces différentes stipulations ont en commun l'usage du verbe « fixe » ; sa particularité est d'être conjugué au présent de l'indicatif avec une valeur d'emploi de futur.

La seconde catégorie a trait aux libellés constitutionnels qui éludent la mention de tout statut linguistique autre qu'officiel. C'est le cas du Togo, dont l'article 3 de la constitution du 14 octobre 1992 comporte cette stipulation

exclusive : « La langue officielle de la République togolaise est le français. » L'article 1^{er} de la constitution du 15 septembre 1992 de la République de Djibouti prescrit que « Ses langues officielles sont l'arabe et le français. »

Ce déficit d'allégeance citoyenne aux langues locales n'est pas sans lien avec l'expression de ce sentiment d'insécurité linguistique. Les situations minoritaires ainsi forgées conduisent au renforcement de la marginalisation de ces langues et mettent leurs locuteurs devant un choix : ou ils s'attachent à l'usage de celles dont la pratique ne correspond plus à leurs attentes (socio-professionnelles et économiques notamment) ou ils rompent avec celles-ci au profit d'autres dont ils tireraient les bénéfices les plus variés². Cette rupture entre attentes et satisfaction des locuteurs déclenche, chez ces derniers, des attitudes ou des comportements de « sortie », selon la formule de A. Hirschman (1995). Le déficit d'allégeance s'apparente à une stratégie à la fois de défection à l'égard des langues locales (familiales ou nationales) et de « transfert de loyauté » aux géolangues (française, anglaise). En dernière instance, ce déficit d'allégeance citoyenne trouve son point culminant dans l'auto-disqualification sociolinguistique, apparente dans le défaitisme politico-linguistique de bon nombre de « clercs » déniaient à ces langues tout potentiel communicationnel pour assumer la « modernité ». Ces formes de résistance aux changements sociolinguistiques ne laissent aucune place aux questions terminologiques.

4 La causalité externe

Les facteurs exogènes majeurs des siècles derniers ont été rapidement évoqués plus haut³. Ce sont les mutations de grande ampleur qui ont affecté les sociétés africaines et influé sur le destin de leurs langues. Ceux du XX^e siècle apparaissent encore comme des événements au rythme plus ou moins lent mais « de longue portée ». Deux niveaux d'analyse permettent de mettre en évidence les effets de contrainte de l'environnement international sur les

2. Voir plus loin 4.2 .

3. En 3.1.

changements terminologiques et sur les formes d'existence que prennent plusieurs langues du continent africain.

Au niveau de « l'ordre linguistique mondial », une réflexion plus approfondie se donnerait pour objet la place occupée dans les deux grands espaces de compétition entre langues, le géopolitique et le virtuel. Le numéro spécial de *Terminogramme*, colligé par J. Maurais et M. A. Morris (2001), précise les contours de la thématique : la mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

À un autre niveau, plus continental et hors des frontières nationales, l'exploration des pistes de recherche conduirait à s'intéresser à des questions peu abordées. À titre d'exemple, celle de la corrélation possible entre la « vitalité linguistique », la fonctionnalité terminologique des langues africaines de grande diffusion et leurs positionnements géostratégiques au regard des processus d'intégration postdécolonisation (formation des blocs régionaux et sous-régionaux). Cette sortie de la configuration habituelle impliquant « politique, domaine territorial et langues » convie à un autre regard sur ces Afriques swahiliphone, wolophone, peulophone, sangophone, yoroubaphone...

4.1 Les relations internationales

Comme champ d'interactions entre « sociétés nationales », la scène internationale est nécessairement le lieu des rapports de compétition et d'hégémonie entre les langues. Les relations géopolitiques, génératrices de rapports asymétriques entre le Nord occidental (européen) et le Sud (africain), sont déjà inscrites dans le couple colonisation/décolonisation. C'est lui qui a présidé à la délimitation des frontières politiques, à la formation des États africains, identifiés, sur l'échiquier international, sous les références « anglophone », « francophone », « hispanophone » ou « lusophone ». Ces alter-désignations donnent lieu à diverses interprétations : ce sont tout à la fois des découpages géographiques, des zones d'influence, des dénominations d'identités collectives. Elles traduisent des phénomènes d'emprise politique et de dépendance culturelle fondée sur une institutionnalisation des régimes linguistiques transfrontaliers. Elles soulignent également le rôle important que jouent ces pays du Sud dans le

maintien des « héritages linguistiques et culturels » reçus des colonisations. Tout un débat s'ouvre sur la question de savoir dans quel sens évolue la dynamique de la structure de compétition sociolinguistique internationale, façonnée par ces relations géopolitiques. En d'autres termes, cette compétition peut-elle être ouverte ou demeure-t-elle verrouillée par la « sujétion linguistique » des langues périphériques aux « géolangues » ? La disparition de celles-là est-elle déjà annoncée en l'absence de toute voie de sortie possible du giron de celles-ci ?

4.2 La mondialisation du XX^e siècle

Deux visions du phénomène s'affrontent, selon que les spécialistes ou les vulgarisateurs l'évoquent au pluriel (« les mondialisations successives ») ou au singulier (« la mondialisation »). Les tenants de la première vision recourent à divers arguments sur l'ancienneté du phénomène. Selon Immanuel Wallerstein (2000), elle est déjà attestée depuis cinq siècles. Göran Therbon (2000) parle de « six vagues de mondialisation à date historique » qui se sont produites, rappelle Jacques Maurais (2001) « [...] depuis la diffusion des grandes religions à vocation universelle ». Pour la seconde optique, la réalité dénommée sous le vocable « mondialisation » n'apparaît qu'au XIX^e siècle et ne s'amplifie qu'au XX^e siècle.

À cette controverse sur la datation historique s'ajoute celle sur le contenu notionnel à reconnaître au terme « mondialisation ». La définition que propose P. de Senarclens (2006) y voit « une mutation dans les modes de production et d'échange capitalistes, liée aux progrès technologiques affectant les secteurs de l'information et des communications ». Cette acception, forgée initialement en économie, s'est étendue à d'autres disciplines. Le terme a fini par désigner un processus de changements planétaires très larges, provoqués par l'ouverture des marchés, par les interactions entre les pôles de développement capitaliste (Amérique du Nord, Japon, Europe occidentale) et les pays nouvellement industrialisés d'Amérique latine (Mexique, Brésil) ou d'Asie (Chine, Inde, Indonésie). Les représentations de ces changements varient selon qu'est mise en valeur « l'avancée de la modernité dans l'ensemble de la société internationale » (Giddens, 2000) ou que le regard se porte plutôt sur les incidences d'échelle planétaire

de la dérégulation des mouvements des capitaux et de la transnationalisation : pauvreté de masse, dégradation de l'environnement, mouvements migratoires d'ampleur sans précédent, replis identitaires, érosion de la souveraineté étatique, résilience de l'ordre étatique.

Une telle base définitionnelle oriente dans diverses directions les lectures possibles du rapport de la mondialisation aux situations linguistiques minoritaires dans le monde en développement. Dans ces pays à autonomie limitée (économique, politique, culturelle, technologique et scientifique), l'intégration croissante des marchés de biens et de services, l'internationalisation de la consommation des objets manufacturés ou culturels ont accentué l'hybridité sémiotique des lexiques et des terminologies d'une part, le caractère massif des transferts xénoterminologiques (en volume d'unités importées et en étendue des domaines terminologiques concernés) d'autre part. La pénétration et la dissémination des xénoterms en langues réceptrices sont imputables à l'ampleur de l'expérience anthropologique résultant de la globalisation. Dans les pays francophones subsahariens, les importations xénoterminologiques de l'anglais (langue de la mondialisation) s'opèrent par le transit du français, géolangue d'environnement immédiat. Cette néologie d'emprunts indirects s'observe à propos de plusieurs domaines. À celui des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, plusieurs langues minoritaires d'Afrique reprennent, via le français, divers acronymes et lexies. Les plus significatifs, témoins du temps en mouvement, sont certainement *sms*, *chat*, *e-mail*, *blog*, *MP3*, *USB*, *kit*, *CD*, *patch*. D'autres secteurs de la dénomination révèlent les mêmes effets terminologiques de la mondialisation ; ils ont trait aux comportements vestimentaires (*blue jean's*, *jogging*, *tee-shirt*, *string*, *trench coat*), aux habitudes alimentaires (*pizza*, *sandwich*, *ketchup*, *paëlla*, *kebab*, *sangria*, *schweppes*), aux manières de se coiffer (*locks* pour *dreadlocks*). Le rythme de banalisation individuelle et collective de ces transferts xénoterminologiques demeure fonction du mouvement d'élargissements successifs des cercles de consommateurs s'appropriant les objets référés et leur désignation. Par ailleurs, cette banalisation constitue une prédisposition à la réception multiforme de ces xénoterms et à leur diffusion aréale.

Dans ce contexte de la mondialisation, le paradigme du « marché linguistique » a fait irruption en sciences

du langage, comme mode d'intelligibilité possible des situations minoritaires et des plurilinguismes. À l'instar des notions inspiratrices, celles de « marché économique » (sciences économiques), de « marché politique » (sciences politiques) ou encore de « marché électoral » (sociologie électorale), la notion de « marché linguistique » s'enracine dans les théories utilitaristes de l'individualisme méthodologique et du « rational choice ». Elle opère une mise en perspective économique des processus de prise de décision en matière de politiques linguistiques publiques et de comportements langagiers des locuteurs. Dans les deux cas, c'est le « rapport coût-gain » qui préside aux choix linguistiques que font les États et les locuteurs individuels. Ce rapport, « en termes rationnels », est la recherche active et consciente par les usagers (institutionnels ou individuels) de l'utilité la plus forte. C'est ainsi que l'interaction entre usagers et langues s'effectue au sein d'un espace national et international confrontant « offres et demandes ». Les premières sont produites par les langues en compétition. Les secondes sont formulées par les usagers qui s'assimilent à des « consommateurs-clients » ; leurs choix linguistiques ne sont intelligibles qu'à la lumière de ce calcul « coûts/avantages » ; autrement dit, ne présentent d'intérêt que la langue et les langues dont l'apprentissage, la maîtrise donnent accès au salariat, au capital symbolique (diplômes), au capital politique (pouvoir), au monde international... C'est l'optique qu'adopte L.-J. Calvet (2002) pour l'analyse d'un certain nombre de cas d'études, dont les situations africaines de minorisation et de minoration. Par leur caractère déterministe et enraciné dans « la loi du marché », l'utilitarisme et le choix rationnel linguistiques se donnent à voir comme des facteurs d'une « sélection naturelle » inéluctable à laquelle la mondialisation soumet les langues de la planète : celles qui sont fragilisées par leur condition minoritaire sont appelées à disparaître les premières. La démarche de L.-J. Calvet s'inscrit, tout en s'en écartant d'une certaine manière, dans le registre heuristique inauguré par P. Bourdieu (1982) à partir de la théorisation des notions d'« économie des échanges linguistiques » et de « capital linguistique ».

4.3 L'informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Pour sa part, la compétition entre langues dans l'espace virtuel est génératrice d'inégalités d'audience, de fonction, de traitement. L'évaluation de ses répercussions sur la « vitalité ethnolinguistique » des langues se doit de prendre en compte la place occupée par les unes et les autres dans les domaines de la numérisation des données culturelles, de la localisation des logiciels les plus répandus aujourd'hui. Le degré de présence ou l'exclusion totale du web sont un autre indice des mêmes répercussions. La problématique de la place occupée par différentes catégories de langues africaines dans l'espace virtuel est en soi tout un champ de recherche. Les lignes suivantes se limitent à entrevoir quelques pistes d'investigation. Deux axes de réflexion se dessinent. Le premier porte sur le transfert des matériaux culturels vers des supports numérisés : les normes techniques de transposition en données informatiques produisent des effets de rétrécissement de cette place. Sont en cause les systèmes graphiques déjà adoptés ou actuellement à l'étude. Il est particulièrement intéressant d'examiner la nature des critères de sélection qui ont présidé aux projets d'extension de la norme Unicode à divers caractères de transcription (idéogrammes chinois, hiéroglyphes égyptiens, syllabaire du linéaire B ou grec mycénien, écritures cunéiformes ou méroïtiques). Les ressources financières à mobiliser pour effectuer ce type d'opération sont incontestablement un autre filtre de sélection des documents africains à transposer. Un second axe est constitué par la question de la localisation des logiciels les plus utilisés aujourd'hui (Microsoft Windows et Office) : les enjeux de rentabilité commerciale ne peuvent pas ne pas constituer un obstacle de taille pour les langues minoritaires. Pour ces mêmes raisons, leur exclusion du cercle de celles dont les usagers jouissent de l'accès aux outils de la reconnaissance vocale ou de la traduction par informatique paraît inévitable.

multiples et complexes ; celles-ci sont faites non seulement des conditionnements sociolinguistiques mais aussi des grands problèmes des sociétés en cause. La théorisation des changements terminologiques à mettre en œuvre dans les langues minoritaires d'Afrique tirerait énormément profit d'une confrontation interdisciplinaire, prenant en compte :

- le changement d'échelle (dans les besoins de communication ou d'expression) provoqué par le passage à des objets de discours nouveaux ;
- l'échelle d'observation des changements sémio-terminologiques induits par l'ouverture à ces univers sémantico-référentiels inédits ;
- la « transférabilité », des sociétés initiatrices aux sociétés importatrices, des technologies diverses d'aménagement terminologique ;
- les effets des situations de dépendance généralisée, des clivages intrasociétaux sur les résultats escomptés dans l'intervention terminologique en contextes minoritaires.

Ceci n'est qu'un point de départ possible au repérage des niveaux stratégiques des démarches interdisciplinaires. Les interventions terminologiques, replacées dans les configurations socio-historiques des langues concernées, feraient appel à l'éclairage multiforme des disciplines scientifiques attentives aux situations minoritaires, aux effets de la dépendance et de la domination, aux logiques de réception des transferts culturels et techniques, aux mutations historiques et aux stratégies de l'action historique.

*Antoine Lipou,
Département de linguistique et de langues africaines,
Faculté des lettres et des sciences humaines (Université Marien
Ngouabi),
Brazzaville,
Congo,
lipou_antoine@yahoo.fr.*

5 Conclusion

La problématique du changement terminologique maîtrisé est apparue imbriquée dans des interrelations

Bibliographie

- Blanchet (Ph.), 2000 : *La linguistique de terrain : méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Bourdieu (P.), 1982 : *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- Calvet (L.-J.), 2002 : *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris : Plon.
- De Senarclens (P.), 2006 : « Mondialisation », dans Mesure (S.) et Savidan (P.), éd., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris : Presses universitaires de France - Quadrige.
- Francard (M.), Geron (G.) et Wilmet (R.), éd., 1993-1994 : « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques », dans *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 19 (3-4), vol. I et n° 20 (1-2), vol. II.
- Francard (M.), 1997 : « Insécurité linguistique », dans M.-L. Moreau, éd., *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège : Mardaga.
- Fishman (J.A.), 1968 : « Nationality-nationalism and nation-nationism », dans Fishman (J.A.), Ferguson (C.A.) et Das Gupta (J.), éd., *Language problems of developing nations*, Londres/Sydney/Toronto : John Wiley & Sons Inc.
- Hirschman (A.), 1995 : *Défection et prise de parole*, Paris : Fayard.
- Giddens (A.), 2001 : *Sociology*, Cambridge : Polity Press.
- Maurais (J.), Morris (M. A.), éd., 2001 : « Géostratégies des langues », dans *Terminogramme*, n° 99-100.
- Therbon (G.), 2002 : « Globalizations. Dimensions, historical waves, regional effects, normative governance », dans *International Sociology*, n° 2, vol. 15.
- Turcotte (D.), 1981 : *La politique linguistique en Afrique francophone. Une étude de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.